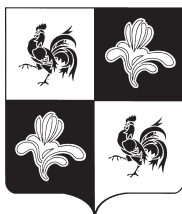


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



19 juin 2025

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

PROJET DE DÉCRET

**ouvrant des crédits provisoires
pour les mois de septembre, octobre, novembre, décembre
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2025**

PROJET DE DÉCRET

**ouvrant des crédits provisoires
pour les mois de septembre, octobre,
novembre, décembre
de la Commission communautaire française
pour l'année budgétaire 2025**

**SECTION I^{re}
Dispositions générales**

Article 1^{er}

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Conformément aux articles 23, 24, 25 et 26 du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs public qui en dépendent telle que modifié, des crédits provisoires à valoir sur le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2025 sont ouverts pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre à concurrence des montants qui figurent dans le tableau annexé au présent décret.

Article 3

En vertu de l'article 24 du décret du 24 avril 2014, en raison d'obligations légales ou contractuelles, les crédits provisoires ouverts en engagement ou en liquidation des allocations de bases reprises ci-après, peuvent excéder la durée de 4 mois.

Voir la liste des centres financiers en annexe.

Article 4

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2025, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
TOTAUX	647.963	655.932

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

**SECTION II
Dispositions spécifiques
relatives aux services du
Collège en ce compris celles
relatives aux fonds budgétaires organiques**

Article 5

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 8.500 euros HTVA.

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros HTVA.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 30.000 euros HTVA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 850.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'Institut Emile GRYZON,
- le CERIA, Affaires générales, gestion et entretien,
- le CERIA, Appui aux écoles,
- l'Institut Alexandre Herlin.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 600.000 euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01

des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- l'Institut Roger LAMBION,
- Labiris,
- les centres PMS,
- le PSE,
- l'Institut LALLEMAND,
- l'Institut GHEUDE,
- l'ESAC,
- l'auditorium,
- la bibliothèque du CERIA.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 120.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.003.08.03 et 29.003.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'École Jules VERNE,
- le LAB Marie CURIE.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 414.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.002.08.01 et 29.003.08.05, et des avances de fonds d'un maximum de 30.000 euros peuvent être consenties aux comptes extraordinaires à charge de l'article budgétaires 29.002.11.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont le nom suit :

- le complexe sportif d'Anderlecht.

En matière de dépenses d'eau, les comptes extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 85.000 euros HTVA.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 30.000 euros HTVA à l'aide des avances de fonds

imputées aux allocations de base 21.009.66.09, 21.009.08.03 et 21.009.11.01.

Article 6

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base

21.009.07.01,	21.009.07.02,	21.009.66.01,
21.009.66.02,	21.009.66.03,	21.009.66.04,
21.009.66.05,	21.009.66.06,	21.009.66.07,
21.009.08.05,	21.009.07.03,	21.009.07.04,
21.009.66.11,	21.009.08.11,	25.009.66.01,
25.009.66.02,	25.009.07.02,	25.009.07.03,
29.002.07.01,	29.003.07.01,	29.003.07.02,
29.003.07.03,	29.003.66.01,	29.003.07.04,
29.003.07.05,	29.003.66.04,	32.003.07.01,

sauf entre elles.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, aucune nouvelle ventilation de crédits ne peut être autorisée à partir des allocations de base de la mission 31, sauf entre elles.

Article 7

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les allocations suivantes peuvent recevoir des redistributions, par arrêté du Collège, de l'ensemble des allocations de base du budget :

21.009.08.07	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.009.08.08	Frais de fonctionnement bâtiments administratifs
30.001.34.05	Accord non marchand ACS
30.001.34.10	Provision pour accord non marchand
30.001.34.15	Provision accord non marchand
30.001.34.23	Provision index et gestion des risques
30.001.34.27	Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+
30.001.34.28	Accord non marchand Mobilité
30.001.34.29	Accord non marchand Digitalisation
30.001.34.30	Accord non marchand Mutualisation
30.001.34.31	Accord non marchand Communication
31.003.11.01	Étoile Polaire – grosses réparations et aménagement des locaux
31.001.35.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur privé
31.001.28.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur public
31.001.35.02	Dépenses affaires sociales
31.001.28.02	Terrains d'accueil pour les gens de voyages

31.001.28.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur public
31.001.35.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur privé
31.001.35.04	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées secteur privé
31.001.35.05	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
31.001.35.06	Subvention exceptionnelle en infrastructure à l'ASBL Centre Nos Pilifs
31.002.11.01	Dépenses – Bâtiments administratifs
31.002.11.03	Dépenses – Tourisme social
31.002.11.04	Dépenses – Centre sportif de la Woluwe
31.002.11.05	Dépenses – Complexe sportif d'Anderslecht
31.002.11.06	Dépenses – Enseignement
31.002.11.07	Dépenses – Culture.

Article 8

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, et après accord du ministre compétent et du ministre en charge du Budget, les crédits inscrits aux allocations de base 26.002.34.01 et 26.003.42.01 peuvent être redistribués entre eux par arrêté du Collège en vue de la mise sur pied de projets de formations des classes moyennes conjointement avec Bruxelles Formation.

Article 9

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits aux allocations de base 21.009.08.07 « Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures »; 30.001.34.05 « Accords du non-marchand ACS »; 30.001.34.06 « Accord non marchand embauche compensatoire »; 30.001.34.07 « Accord non marchand Volet Bien-être »; 30.001.34.10 « Provision pour accord non marchand »; 30.001.34.15 « Provision accord non marchand »; 30.001.34.28 « Accord non marchand Mobilité »; 30.001.34.29 « Accord non marchand Digitalisation »; 30.001.34.30 « Accord non marchand Mutualisation »; et 30.001.34.31 « Accord non marchand Communication », peuvent être redistribués, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base du budget décretaal de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits à l'allocation de base 22.001.34.10 « Mise en œuvre du Plan Social-Santé Intégré » peuvent être redistribués vers les différentes allocations de base de la mission 22, pro-

grammes 1 et 4, et de la mission 23 du budget décretaal de la Commission communautaire française.

Par dérogation à l'article 29 du décret du 24 avril 2014, les crédits inscrits à l'allocation de base 30.001.34.23 « Provision index et gestion des risques » peut être redistribué par arrêté du Collège, vers l'ensemble des allocations de base concernées du budget décretaal de la Commission communautaire française.

Article 10

Par dérogation à l'article 60, alinéa 3 du décret du 24 avril 2014, tout engagement juridique de la division 31 peut faire l'objet d'une liquidation au-delà de 5 ans.

Article 11

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 12

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement dans le respect du code économique des AB à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

21.001.42.01	Remboursement de la dotation
21.009.08.07	Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures
21.009.55.01	Annulation droits constatés
21.009.66.10	Dotations au Service social
22.001.34.01	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée
22.001.34.02	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
22.001.34.03	Subventions aux services de télésurveillance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
22.001.34.04	Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.001.34.05	Subventions aux Maisons d'accueil
22.001.34.06	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille

22.001.34.07	Subventions aux réseaux en action sociale	22.002.34.10	Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen
22.001.34.08	Subventions aux services de médiation de dettes	22.002.34.11	Soutien à la formation des volontaires
22.001.34.09	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination	22.002.34.12	Cohésion sociale agréments – Volet local et régional
22.001.34.10	Mise en œuvre du Plan social-santé intégré	22.002.34.13	Subventions pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)
22.001.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale	22.002.35.01	Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPI associatif
22.002.15.01	Subventions au centre régional d'appui	22.004.34.01	Subventions aux services d'aide à domicile
22.002.15.02	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale	22.004.34.02	Subventions aux centres de planning familial
22.002.15.03	Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté CREDASC	22.004.34.03	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées secteur privé
22.002.27.01	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.04	Centres de formations d'aides familiaux
22.002.27.02	Subventions pour « Lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22.004.34.05	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge
22.002.27.03	Financement de l'impulsion – Volet local	22.004.34.06	Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées
22.002.27.04	Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale	22.004.34.07	Subventions pour la mise en œuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle EVRAS
22.002.28.01	Subventions pour Infrastructures dans le cadre du financement du FIPI communal	22.004.34.08	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales
22.002.34.01	Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22.004.34.09	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
22.002.34.02	Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes	22.006.34.01	Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance
22.002.34.03	Financement de l'Impulsion – Volet général	22.006.34.02	Subvention de fonctionnement de l'ASBL FRAJE
22.002.34.04	Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité	23.001.34.01	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé
22.002.34.05	Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »	23.001.34.02	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale
22.002.34.06	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	23.001.34.03	Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.002.34.07	Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	23.001.34.04	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée
22.002.34.08	Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales	23.001.34.05	Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI 6 ^{ème} réforme
22.002.34.09	Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	23.001.34.06	Accords de Coopération pour les programmes de dépistage de cancer
		23.001.42.01	Accords de coopération
		23.002.34.01	Subventions aux services de santé mentale

23.002.34.02	Subventions aux centres d'accueil téléphonique	26.001.34.10	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.34.03	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	26.001.34.11	Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle
23.002.34.04	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	26.001.34.12	Subventions à Skills Belgium
23.002.34.05	Subventions aux Associations de santé intégrée maisons médicales	26.001.34.13	Certifications en matière de validation des compétences
23.002.34.06	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	26.001.34.14	Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse – soutien structurel à la formation des jeunes
23.002.34.07	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	26.001.42.01	Contribution financière de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE
23.002.34.08	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	26.001.42.02	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
23.002.34.09	Mise en œuvre de l'Accord non marchand 2021-2024 pour le secteur des Maisons médicales.	26.001.42.03	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et qualifications
23.002.35.01	Subventions pour l'informatisation en matière de santé	26.002.34.01	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
23.003.34.01	Mise en œuvre du Plan de Promotion de la santé	26.002.34.02	Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens
23.003.34.02	Services d'accompagnement et de support	26.002.34.03	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME
23.003.34.03	Acteurs en promotion de la santé	26.002.34.04	Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation professionnelle
23.003.34.04	Réseaux en promotion de la santé	26.002.42.01	Subventions à l'OFFA
24.009.35.01	Subventions d'investissement en tourisme social secteur privé	26.002.42.02	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence
25.009.38.01	Indemnité exceptionnelle pour les sociétés de cars	26.003.42.01	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire
26.001.34.01	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique	26.003.42.02	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privé
26.001.34.02	Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle	26.003.42.03	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal
26.001.34.03	Décret ISP : OISP agréées : financement de l'équipe de base	28.009.35.01	Investissements en matière d'infrastructures sportives privées
26.001.34.04	Subventions aux associations d'amateurs agréées du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement d	29.003.34.01	Initiatives transversales sur le site du CERIA
26.001.34.05	Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale		
26.001.34.06	Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle		
26.001.34.07	Subventions à la FEBISP		
26.001.34.08	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés		
26.001.34.09	Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle		

29.003.34.02	Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	31.001.35.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur privé
29.003.42.01	Subventions de fonctionnement à la H.E.Lucia de Brouckère	31.001.35.02	Dépenses affaires sociales
29.003.42.02	Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL	31.001.35.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur privé
29.003.42.03	Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	31.001.35.04	Dépenses – Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées secteur privé
30.001.34.01	Subventions de politique générale et transition social-écologique	31.001.35.05	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
30.001.34.02	Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances	31.001.35.06	Subvention exceptionnelle en infrastructure à l'ASBL Centre Nos Piliers
30.001.34.03	Subvention dans le cadre de l'appel à projet vivre-ensemble	32.004.31.01	Aides individuelles
30.001.34.05	Accord non marchand ACS	32.004.31.02	Conventions prioritaires et nominatives
30.001.34.06	Accord non marchand embauche compensatoire	32.004.34.01	Subventions aux services d'accompagnement
30.001.34.07	Accord non marchand Volet Bien Être	32.004.34.02	Subventions aux services d'appui individuel
30.001.34.08	Accord non marchand primes syndicales	32.004.34.03	Subventions aux services d'accueil familial
30.001.34.09	Projets innovants	32.004.34.04	Subventions aux services de loisirs inclusifs
30.001.34.10	Provision pour accord non marchand	32.004.34.05	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale
30.001.34.11	Subvention à l'ASBL CBCS	32.004.34.06	Subventions aux services de participation par des activités collectives
30.001.34.22	Subventions de projets pilotes et innovants en lien avec la santé, l'aide aux personnes, la famille et la promotion de la santé	32.004.34.07	Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle
30.001.34.23	Provision index	32.004.34.08	Subventions aux projets particuliers agréés
30.001.34.24	Subvention de la plateforme de concertation non marchand instituée auprès de Bru Partners	32.004.34.09	Soutien aux projets particuliers
30.001.34.25	Projets Handistreaming	32.004.34.10	Soutien aux projets innovants
30.001.34.26	Provision Énergie	32.004.34.11	Subventions aux entreprises de travail adapté
30.001.34.27	Soutien exceptionnel aux OIPS agréées dans le cadre du programme FSE+	32.004.34.12	Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement
30.001.34.28	Accord non marchand Mobilité	32.004.34.13	Financement de prestations de services liées aux missions du PHARE et des projets transversaux
30.001.34.29	Accord non marchand Digitalisation	32.004.34.15	Subventions aux services en matière de grande dépendance
30.001.34.30	Accord non marchand Mutualisation	32.004.35.01	Subventions pour frais d'investissement aux entreprises de travail adapté
30.001.34.31	Accord non marchand Communication	32.004.38.01	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen
30.001.35.01	Subventions Mediapark BX1	32.004.38.02	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
30.001.42.02	Comité d'expert FSE 2021-2027	32.004.42.01	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé
30.009.08.01	Frais liés à l'immeuble à Paris	32.004.42.02	Accord de coopération libre circulation Région wallonne
30.009.34.01	Subventions aux associations		
30.009.34.02	Actions francophonies		
30.009.34.03	Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		
30.009.42.01	Transfert à WBI		
31.001.28.01	Dépenses crèches – Subventions places existantes secteur public		
31.001.28.02	Terrains d'accueil pour les gens de voyages		
31.001.28.03	Dépenses crèches – Subventions nouvelles places secteur public		

Article 13

Par dérogation à l'article 34 du décret du 24 avril 2014, l'inventaire comptable sera d'application uniquement pour l'administration centrale site Palais pour l'année 2025.

Article 14

En vertu de l'article 60, § 1^{er}, du décret du 24 avril 2014 portant les dispositions applicables au budget, à la comptabilité et au contrôle des services administratifs de la Commission communautaire française et des organismes administratifs publics qui en dépendent, un engagement provisionnel est autorisé pour toutes les subventions récurrentes accordées en vertu d'un décret, d'un règlement prévoyant des conventions pluriannuelles ou dans le cadre d'un agrément pluriannuel.

Peuvent faire l'objet d'un engagement provisionnel annuel les dépenses de fonctionnement récurrentes suivantes :

- les dépenses d'énergie et de fourniture d'eau;
- les frais issus d'un contrat de caissier (banque);
- les dépenses liées aux contrats d'assurance;
- les frais de téléphonie;
- les frais de poste et de timbrage;
- les frais de catering de l'administration;
- les frais d'avocat;
- les loyers et charges;
- les frais de maintenance des bâtiments (entretien HVAC, ascenseur, régulation);
- les dépenses liées à la garantie totale exposées dans le cadre de contrats d'entretien (travaux de mise aux normes et de remplacement des équipements techniques propres aux bâtiments de la Commission communautaire française exposé dans le cadre d'un contrat de maintenance avec garantie totale).

SECTION III

Dispositions spécifiques relatives aux Organisme Administratifs Publics*Article 15*

Est approuvé le budget de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2025.

Article 16

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions facultatives à charge des crédits des allocations de base qui sont spécialement reprises à cet effet dans le tableau budgétaire et dont le code économique correspond à un transfert de revenus ou de capital sous forme de subvention ainsi qu'à charge des allocations budgétaires qui seront créés par transfert à partir de ces allocations et ce conformément à l'article 19 du décret du 24 avril 2014.

SECTION IV

Dispositions spécifiques relatives aux autres engagements de l'Entité francophone bruxelloise*Article 17*

Le Collège est autorisé à apporter la garantie de la Commission communautaire française :

- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue de refinancer des emprunts arrivant à échéance et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux emprunts conclus par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts produits dérivés conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

Article 18

Le Collège est autorisé à conclure toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général de la trésorerie et toute opération de gestion de la dette.

Article 19

Le Collège est autorisé à procéder à une consolidation des trésoreries générées respectivement par le budget décentral et réglementaire.

Article 20

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} septembre 2025.

Bruxelles, le 19 juin 2025

Au nom du Collège,

La présidente, en charge du Budget,

Barbara TRACHTE

TABLEAU ANNEXÉ AU DÉCRET

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024

MISSION 01: CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B.TRACHTE

Programme 009: B. TRACHTE

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111			3	E	410	273
01.009.04.01.1111					L	410	273

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111			1	E	13	9
01.009.05.01.1211					L	13	9

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111			1	E	27	18
01.009.06.01.7422					L	27	18

Totaux Programme 009

					E	450	300
					L	450	300

TOTAUX MISSION 01

					E	450	300
					L	450	300

Dépenses					COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>							
					E	423	282
					L	423	282
<i>7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>							
					E	27	18
					L	27	18

Dépenses		COCOF					
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 02: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE R. VERVOORT

Programme 009: R. VERVOORT

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111			3	E	213	213
02.009.04.01.1111					L	213	213

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0111			1	E	28	19
02.009.05.01.1211					L	28	19

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0111			1	E	18	12
02.009.06.01.7422					L	18	12

Totaux Programme 009

					E	259	244
					L	259	244

TOTAUX MISSION 02

					E	259	244
					L	259	244

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>							
					E	241	232
					L	241	232
<i>7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>							
					E	18	12
					L	18	12

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024 Initial 2025

MISSION 03: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE B.CLERFAYT

Programme 009: B. CLERFAYT

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet						
03.009.04.01.1111	0111			3	E L	218 218 195 195

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet						
03.009.05.01.1211	0111			1	E L	25 25 17 17

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet						
03.009.06.01.7422	0111			1	E L	13 13 9 9

Totaux Programme 009

					E L	221 256 221 221
--	--	--	--	--	--------	--------------------------

TOTAUX MISSION 03

					E L	221 256 221 221
--	--	--	--	--	--------	--------------------------

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS

E	243	212
L	243	212
E	13	9
L	13	9

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 04: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE A. MARON

Programme 009: A.MARON

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet			
04.009.04.01.1111	0111	3	E
			L
			223
			223
			149
			149

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

TABLEAU DES DÉPENSES DÉTAILLÉES PAR LES CHIFFRES				
Frais de fonctionnement du cabinet				
04.009.05.01.1211	0111	1	E	25
			L	25
				17
				17

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet			
04.009.06.01.7422	0111	1	E
			L
			18
			12

Totaux Programme 009	E	266	178
	L	266	178
TOTAL MISSION 04	E	266	178
	L	266	178

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>							
					E	248	166
					L	248	166
<i>7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>							
					E	18	12
					L	18	12

Dépenses		COCOF					
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 05: CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE N. BEN HAMOU

Programme 009: N. BEN HAMOU

Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets

Traitements et indemnités du personnel du cabinet	0111			3	E	284	274
05.009.04.01.1111					L	284	274

Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets

Frais de fonctionnement du cabinet	0112			1	E	19	13
05.009.05.01.1211					L	19	13

Activité 06: Investissements des cabinets

Dépenses patrimoniales du cabinet	0112			1	E	4	3
05.009.06.01.7422					L	4	3

Totaux Programme 009

					E	307	290
					L	307	290

TOTAUX MISSION 05

					E	307	290
					L	307	290

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique								
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES								
				E		303	287	287
				L		303		
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS								
				E		4	3	3
				L		4	3	3

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 06: PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS

Programme 009: Subsistance

Activité 01: Transferts de revenus à l'organe législatif de la Région de Bruxelles-Capitale

Dotation à l'Assemblée							
06.009.01.01.4170	0112			1	E	-	-
					L	-	-
Totaux Programme 009					E	-	-
					L	-	-
TOTAUX MISSION 06					E	-	-
					L	-	-

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.							Initial 2024	Initial 2025

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 07: CABINETS								
Programme 009: Subsistance								
Activité 04: Salaires et charges sociales des cabinets								
Provisions pour sortie de charge		0112			4	E	350	92
07.009.04.01.1111						L	350	92
						E	350	92
						L	350	92
						E	350	92
						L	350	92
TOTAUX MISSION 07								

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

I.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES

E	350	92
L	350	92

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024 Initial 2025
MISSION 21: ADMINISTRATION						
Programme 001: Dotation spéciale de la Communauté française						
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects						
Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française et des arrêtés et conventions y relatifs						
21.001.08.01.2130	0170			4	E L	- -
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels						
Remboursement de la dotation						
21.001.42.01.4524	0170			4	E L	200 200
Totaux Programme 001					E L	340 340
Programme 009: Subsistance						
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature						
Rémunérations du personnel statutaire						
21.009.07.01.1111	0131			3	E L	27 676 27 676
Rémunérations du personnel contractuel						
21.009.07.02.1111	0131			3	E L	7 488 7 488
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour Phare						
21.009.07.03.1111	0131			3	E L	- -
Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME						
21.009.07.04.1111	0131			3	E L	440 440
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects						
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat						
21.009.08.01.1211	0131			1	E L	40 40

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Frais de fonctionnement de la cellule COMMUNICATION								
21.009.08.02.1211	0131			3	E L	45 45	45 45	
Frais de fonctionnement								
21.009.08.03.1211	0133			1	E L	3 380 3 275	3 380 3 275	
Frais de location simple (leasing opérationnel)								
21.009.08.04.1211	0133			1	E L	123 123	123 123	
Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique								
21.009.08.05.1211	0133			2	E L	26 26	26 26	
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des subsides								
21.009.08.06.1211	0133			3	E L	- -	- -	
Provision pour la gestion des risques pour des dépenses de toutes natures								
21.009.08.07.0100	0131			1	E L	441 441	441 441	
Frais de fonctionnement bâtiments administratifs								
21.009.08.08.1211	0133			1	E L	1 348 1 348	1 348 1 288	
Bien-être								
21.009.08.09.1211	0133			3	E L	45 45	45 45	
Soutien et accompagnement de la communauté de management								
21.009.08.10.1211	0133			3	E L	25 25	25 25	
Dépenses de promotion, de publication et de diffusion liées aux ressources humaines								
21.009.08.11.1211	0131			3	E L	10 10	25 25	
Dépenses en matière de transition								
21.009.08.12.1211	0131			1	E L	45 45	40 40	

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024 Initial 2025
<i>Activité 11: Investissements</i>						
Dépenses patrimoniales	0133			1	E L	184 184
21.009.11.01.7422						
Achat de matériel informatique et bureautique	0133			1	E L	335 335
21.009.11.02.7422						
Dépenses patrimoniales du S.I.P.P.	0133			1	E L	18 18
21.009.11.03.7422						
Frais patrimoniaux de la cellule communication.	0133			1	E L	- -
21.009.11.04.7422						
<i>Activité 55: Remboursement de créances / Annulation de droits constatés d'années antérieures</i>						
Annulation droits constatés	0131			1	E L	1 163 1 163
21.009.55.01.3300						
<i>Activité 66: Gestion des ressources humaines</i>						
Frais liés au personnel	0131			3	E L	1 647 1 700 1 700
21.009.66.01.1111						
Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC.	0131			4	E L	1 903 1 903 1 967 1 967
21.009.66.02.1120						
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-province de Brabant.	0131			4	E L	4 800 4 800 4 983 4 983
21.009.66.03.1120						
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH	0131			4	E L	650 650 810 810
21.009.66.04.1120						
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95	0131			4	E L	315 315 315 315
21.009.66.05.1120						

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Dépenses liées aux frais de parcours 21.009.66.06.1211	0131			3	E L	35 35	35 35	
Frais de gestion du personnel 21.009.66.07.1211	0131			1	E L	435 435	481 481	
Frais de formation du personnel 21.009.66.08.1211	0131			3	E L	340 340	340 340	
Mission du Service interne de Prévention et de Protection du Travail (SIPP)fonct. 21.009.66.09.1211	0721			3	E L	102 102	102 102	
Dotations au Service social 21.009.66.10.4160	0131	FACULTATIF		3	E L	1 252 1 252	1 272 1 272	
Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME 21.009.66.11.1120	0131			4	E L	15 15	30 30	
Activité 68: Gestion des ressources TIC								
Frais liés à l'informatisation de l'administration 21.009.68.01.1211	0131			1	E L	3 500 3 500	3 500 3 500	
Application E-sub et Hygie 21.009.68.02.1211	0131			1	E L	291 291	370 370	
Application budgétaire et comptable 21.009.68.03.1211	0131			1	E L	400 400	300 300	
Totaux Programme 009							E 57 576 L 57 471	60 665 60 500
TOTAUX MISSION 21							E 57 776 L 57 671	61 005 60 840

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES					E	441	864
					L	441	864
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	55 109	56 829
					L	55 004	56 664
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	255	1 163
					L	255	1 163
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	1 452	1 612
					L	1 452	1 612
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS					E	519	537
					L	519	537

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 22: AIDE AUX PERSONNES							
Programme 001: Action sociale							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
22.001.08.01.1211	1070			3	E	25	17
					L	25	17
Promotion, publication, diffusion							
22.001.08.02.1211	1070			2	E	25	33
					L	25	33
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée							
22.001.34.01.3300	1070	FACULTATIF		3	E	857	850
					L	857	869
Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale							
22.001.34.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	4 486	4 755
					L	4 483	4 864
Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique							
22.001.34.03.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	225	230
					L	227	230
Subventions à l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"							
22.001.34.04.3300	1070	FACULTATIF		3	E	57	57
					L	57	69
Subventions aux Maisons d'accueil							
22.001.34.05.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	15 922	15 719
					L	15 922	15 896
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille							
22.001.34.06.3300	1070	FACULTATIF		3	E	74	27
					L	74	27
Subventions aux réseaux en action sociale							
22.001.34.07.3300	1070	ORGANIQUE		3	E	308	318
					L	308	333

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Subventions aux services de médiation de dettes							
22.001.34.08.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 445 1 445	1 682 1 720
Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination							
22.001.34.09.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	112 112	200 206
Mise en oeuvre du Plan Social Santé Intégré							
22.001.34.10.3300	1070	ORGANIQUE		1	E L	4 653 4 653	170 331
Agrément des CSSI							
22.001.34.11.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 730 1 730	394 394
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions pour l'information en matière d'action sociale							
22.001.35.01.5210	1070	FACULTATIF		1	E L	129 129	43 43
Totaux Programme 001						E 30 048 L 30 047	24 495 25 032
Programme 002: Cohabitation des communautés locales							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale							
22.002.08.01.1211	1070			3	E L	35 35	24 24
Dépenses de toute nature en matière d'accueil des primo-arrivants							
22.002.08.02.1211	1070			1	E L	64 64	64 64
Activité 15: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux institutions publiques régionales et commission communautaire							
Subventions au centre régional d'appui							
22.002.15.01.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	306 306	315 314

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale							
22.002.15.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- 203	- -
Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté (CREDASC)							
22.002.15.03.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	89 88	91 91
Activité 27: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux communes, CPAS et les ASBL y liées							
Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.27.01.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- 869	- -
Subventions pour " Lissage" en matière de contrats communaux de cohésion sociale							
22.002.27.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	- 77	- -
Financement de l'impulsion - Volet Local							
22.002.27.03.4321	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 606 1 567	1 572 1 578
Subventions pour le financement des frais de fonctionnement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale du réseau officiel subventionné pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants							
22.002.27.04.4321	1070	ORGANIQUE		1	E L	4 4	9 9
Activité 28: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux communes et CPAS							
Décret de cohésion sociale- soutien à l'investissement et à l'infrastructure							
22.002.28.01.6321	1070	ORGANIQUE		1	E L	300 300	300 300
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale							
22.002.34.01.3300	1070	FACULTATIF		3	E L	888 855	1 858 1 825
Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes							
22.002.34.02.3300	1070	ORGANIQUE		3	E L	1 082 1 077	1 114 1 110

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Financement de l'impulsion - Volet général	1070	ORGANIQUE		3	E L	511 523	508 498
22.002.34.03.3300							
Subventions aux associations pour des projets renforçant la cohésion sociale, favorisant l'inclusion des publics et soutenant l'interculturalité	1070	FACULTATIF		3	E L	1 102 1 189	1 275 1 543
22.002.34.04.3300							
Subventions à l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	1070	ORGANIQUE		3	E L	200 200	200 200
22.002.34.05.3300							
Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	1070	ORGANIQUE		3	E L	3 800 4 391	3 839 3 827
22.002.34.06.3300							
Subventions pour le renforcement des politiques d'accueil et d'accompagnements des primo-arrivants	1070	FACULTATIF		3	E L	100 100	76 86
22.002.34.07.3300							
Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales	1070	FACULTATIF		3	E L	112 112	121 120
22.002.34.08.3300							
Décret de cohésion sociale : Subventions Innovation	1070	FACULTATIF		3	E L	530 530	- 70
22.002.34.09.3300							
Subventions pour la mise en oeuvre du Service Citoyen	1070	FACULTATIF		3	E L	240 240	240 240
22.002.34.10.3300							
Soutien à la formation des volontaires	1070	FACULTATIF		3	E L	25 25	8 8
22.002.34.11.3300							
Cohésion sociale agréments - Volet local et régional	1070	FACULTATIF		3	E L	14 985 13 491	14 988 14 938
22.002.34.12.3300							
Subvention pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)	1070	FACULTATIF		3	E L	228 228	228 219
22.002.34.13.3300							

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
<i>Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées</i>							
Subventions pour Infrastructures en matière de cohésion sociale et pour le FIPJ associatif	1070	ORGANIQUE		1	E	102	-
22.002.35.01.5210					L	102	8
<i>Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</i>							
Subventions pour le financement de cours linguistiques dispensés par l'enseignement de promotion sociale reconnu ou subventionné parla Communauté française pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants	1070	ORGANIQUE		3	E	500	500
22.002.42.01.4524					L	500	500
Totaux Programme 002					E	26 809	27 330
					L	27 076	27 572
Programme 004: Famille							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Subventions aux services d'aide à domicile	1040	ORGANIQUE		3	E	38 802	42 006
22.004.34.01.3300					L	38 779	41 437
Subventions aux centres de planning familial	1040	ORGANIQUE		3	E	9 916	11 421
22.004.34.02.3300					L	9 931	11 941
Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)	1040	ORGANIQUE		3	E	497	523
22.004.34.03.3300					L	497	522
Centres de formations d'aides familiaux	1040	ORGANIQUE		3	E	230	266
22.004.34.04.3300					L	229	266
Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3ème âge	1040	FACULTATIF		3	E	262	262
22.004.34.05.3300					L	262	258
Subventions aux services d'aide aux personnes âgées maltraitées	1040	ORGANIQUE		3	E	135	138
22.004.34.06.3300					L	135	138
Subventions pour la mise en oeuvre de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (EVRAS)	1040	FACULTATIF		2	E	1 000	83
22.004.34.07.3300					L	1 000	83

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales							
22.004.34.08.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	95 95	140 139
Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes							
22.004.34.09.3300	1040	FACULTATIF		2	E L	201 201	201 201
Totaux Programme 004					E L	51 138 51 129	55 040 54 985
Programme 006: Soutien a la Politique d'accueil de la petite enfance							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Prestations de tiers, frais d'étude, colloques, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
22.006.08.01.1211	1090			3	E L	70 70	23 23
Dépenses d'organisation, promotion, diffusion, publication							
22.006.08.02.1211	1090			3	E L	21 21	17 17
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Subventions aux associations dans le domaine de l'enfance							
22.006.34.01.3300	1090	FACULTATIF		3	E L	232 232	220 220
Subvention de fonctionnement de l'asbl FRAJE							
22.006.34.02.3300	1090	FACULTATIF		3	E L	168 168	185 185
Totaux Programme 006					E L	491 491	445 445

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		240	178
				L		240	178
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		105 605	104 708
				L		105 901	105 418
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		2 110	2 081
				L		2 071	2 087
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		231	43
				L		231	51
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		300	300
				L		300	300

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 23: SANTE								
Programme 001: Support de la politique générale								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de l'administration et des personnes étrangères à l'administration					3	E	55	18
23.001.08.01.1211		0760				L	55	18
Promotion, publication, diffusion								
23.001.08.02.1211		0711			3	E	5	2
						L	5	2
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées								
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé					3	E	40	42
23.001.34.01.3300		0750	FACULTATIF			L	40	42
Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale								
23.001.34.02.3300		0750	FACULTATIF		3	E	1 619	600
						L	1 619	619
Subventions à l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale"								
23.001.34.03.3300		0740	FACULTATIF		3	E	106	106
						L	106	139
Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une polique sociale/santé intégrée								
23.001.34.04.3300		0740	FACULTATIF		3	E	750	547
						L	750	646
Subventions à des structures subventionnées auparavant par l'INAMI (6ème réforme)								
23.001.34.05.3300		0740	FACULTATIF		4	E	-	610
						L	-	610
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels								
Accords de coopération								
23.001.42.01.4140		0740	FACULTATIF		4	E	132	143
						L	132	192

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Programme 002: Services ambulatoires							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Subventions aux services de santé mentale	0720	ORGANIQUE		3	E L	20 694 20 666	23 655 24 567
Subventions aux centres d'accueil téléphonique	0720	ORGANIQUE		3	E L	1 077 1 074	1 202 1 259
Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués	0720	ORGANIQUE		3	E L	1 284 1 284	1 250 1 284
Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile	0720	ORGANIQUE		3	E L	1 911 1 934	2 420 2 522
Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)	0720	ORGANIQUE		3	E L	5 882 5 982	6 985 7 263
Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies	0720	ORGANIQUE		3	E L	7 960 7 940	8 767 9 132
Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire	0720	FACULTATIF		3	E L	631 631	631 585
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé	0720	ORGANIQUE		3	E L	829 827	717 751
Mise en œuvre de l'Accord non marchand 2021-2024 pour le secteur des Maisons médicales.	0720	FACULTATIF		3	E L	- -	- -

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
<i>Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées</i>							
Subventions pour l'informatisation en matière de santé	0720	FACULTATIF		1	E L	75 75	-
23.002.35.01.5210							-
Totaux Programme 002						E 40 343 L 40 413	45 627 47 363
Programme 003: Promotion de la santé, matières transférées de la Communauté française							
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>							
Mise en oeuvre du PSSI volet Promotion de la Santé	0740	ORGANIQUE		3	E L	451 473	451 451
23.003.34.01.3300							
Services d'accompagnement et de support	0740	ORGANIQUE		3	E L	1 836 1 820	1 880 1 878
23.003.34.02.3300							
Acteurs en promotion de la santé	0740	ORGANIQUE		3	E L	4 042 4 036	4 126 4 119
23.003.34.03.3300							
Réseaux en promotion de la santé	0740	ORGANIQUE		3	E L	192 192	196 196
23.003.34.04.3300							
Programmes de médecine préventive	0740	ORGANIQUE		3	E L	200 200	- -
23.003.34.05.3300							
Fédération bruxelloise de la Promotion de la Santé	0740	ORGANIQUE		3	E L	83 70	84 84
23.003.34.06.3300							
Totaux Programme 003						E 6 804 L 6 791	6 737 6 728
TOTAUX MISSION 23						E 49 854 L 49 911	54 432 56 359

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E	60	20	20
				L	60	20	20
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E	49 587	54 269	54 269
				L	49 644	56 147	56 147
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E	132	143	143
				L	132	192	192
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E	75	-	-
				L	75	-	-

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.						Initial 2024	Initial 2025
MISSION 24: TOURISME							
Programme 009: Subsistance							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration							
24.009.08.01.1211	0473		3	E	1	-	-
				L	1		
Promotion, publication, diffusion							
24.009.08.02.1211	0473		1	E	40	41	41
				L	40	41	41
Frais de fonctionnement des auberges de jeunes							
24.009.08.03.1211	0473		1	E	104	104	104
				L	104	104	104
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)							
24.009.35.01.5210	0473	FACULTATIF	1	E	720	720	720
				L	720	720	720
Totaux Programme 009						865	865
				E	865	865	865
				L	865	865	865
TOTAUX MISSION 24						865	865
				E	865	865	865
				L	865	865	865

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>							
					E	145	145
					L	145	145
<i>5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>							
					E	720	720
					L	720	720

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 25: TRANSPORT SCOLAIRE

Programme 009: Subsistance

Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature

Rémunération du personnel d'accompagnement	0960				3	E	4 926	5 600
25.009.07.01.1111						L	4 926	5 600
Rémunération Superviseurs	0960				3	E	107	111
25.009.07.02.1111						L	107	111
Frais liés au personnel d'accompagnement	0960				3	E	432	432
25.009.07.03.1211						L	432	432

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Dépenses de toute nature relatives aux transports scolaires	0960				1	E	220	490
25.009.08.01.1211						L	220	490
Frais de location simple de bus	0960				1	E	315	441
25.009.08.02.1211						L	315	441
Frais de transport	0960				3	E	10 035	10 833
25.009.08.03.1211						L	10 035	10 833

Activité 11: Investissements

Achat de véhicules pour les superviseurs	0960				1	E	-	-
25.009.11.01.7422						L	-	-
Achat de biens durables	0960				1	E	-	-
25.009.11.02.7422						L	-	-

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
<i>Activité 38: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises privées</i>							
Indemnité exceptionnelle pour les société de cars.							
25.009.38.01.3200	0960			1	E L	- -	- -
Totaux Programme 009						16 035 16 035	17 907 17 907
TOTAUX MISSION 25						16 035 16 035	17 907 17 907

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 26: FORMATION PROFESSIONNELLE								
Programme 001: Support général de la politique de Formation professionnelle								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration		0950			3	E L	5 5	5 5
26.001.08.01.1211								
Promotion, publication, diffusion								
26.001.08.02.1211		0950			3	E L	25 25	25 25
Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028								
26.001.08.03.4524		0950			4	E L	50 50	34 34
Initiatives de formation pour appointés et salariés hors IBFFP, notamment les indemnités de promotion sociale								
26.001.08.04.1211		0950	ORGANIQUE		3	E L	4 4	4 4
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées								
Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique								
26.001.34.01.3300		0950	FACULTATIF		3	E L	1 112 1 112	590 590
Promotion d'activités et soutien en concertation avec l'IBFFP et l'agence FSE à des actions d'insertion professionnelle								
26.001.34.02.3300		0950	FACULTATIF		3	E L	30 30	20 20
Décret ISP:OISP agréés: financement de l'équipe de base								
26.001.34.03.3300		0950	ORGANIQUE		3	E L	8 309 8 309	8 781 8 781
Subventions aux associations d'amateurs agréés du secteur agricole et soutien aux initiatives d'innovation et de développement dans l'agriculture urbaine								
26.001.34.04.3300		0950	FACULTATIF		3	E L	25 25	16 16
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liées aux activités d'insertion socio-professionnelle								
26.001.34.06.3300		0950	FACULTATIF		3	E L	31 31	31 31

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Subventions à la FEBISP							
26.001.34.07.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	103 103	45 45
Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés							
26.001.34.08.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	290 232	298 239
Financement de l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion professionnelle							
26.001.34.09.3300	0950	ORGANIQUE		4	E L	2 176 2 067	2 236 2 125
Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.34.10.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	44 44	44 53
Financement de la délégation syndicale intercentre du secteur de l'insertion socio-professionnelle							
26.001.34.11.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	7 7	7 7
Subventions à Skills Belgium							
26.001.34.12.3300	0950	ORGANIQUE		3	E L	70 70	70 70
Certifications en matière de validation des compétences							
26.001.34.13.4140	0950	FACULTATIF		3	E L	800 800	811 811
Pérennisation de projets issus du plan bruxellois de Garantie pour la jeunesse - soutien structurel à la formation des jeunes							
26.001.34.14.3300	0950	FACULTATIF		3	E L	346 214	346 214
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE							
26.001.42.01.4550	0950	ORGANIQUE		4	E L	155 155	155 155
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie							
26.001.42.02.4550	0950	ORGANIQUE		4	E L	24 24	24 24

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Contribution de la CCF au service francophone des Métiers et qualifications							
26.001.42.03.4550	0950	ORGANIQUE		4	E L	73 73	73 73

Totaux Programme 001

E	13 679	13 615
L	13 380	13 322

Programme 002: Classes moyennes

Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects

Frais de fonctionnement du Service Formation PME (rue de Stalle),prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...)des membres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration							
26.002.08.01.1211	0412			1	E L	151 151	151 151
Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours,...) desmembres de l'administration et des personnes étrangères a l'administration							
26.002.08.02.1211	0412			1	E L	65 65	44 44
Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation del'enveloppe y afférente							
26.002.08.03.1211	0412			1	E L	17 17	12 12

Activité 11: Investissements

Equipements							
26.002.11.01.7422	0412			1	E L	70 70	70 70

Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées

Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes							
26.002.34.01.3300	0412	FACULTATIF		3	E L	437 437	437 437
Autres frais pour projets pédagogiques du centre y compris projets européens							
26.002.34.02.3300	0412	ORGANIQUE		3	E L	- -	- -
Subventions à l'ASBL Espace Formation PME							
26.002.34.03.3300	0412	ORGANIQUE		3	E L	12 617 12 617	13 367 13 535

Dépenses					COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024 Initial 2025
Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formatio n, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences						
26.002.34.04.3300	0412			3	E L	548 548

Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels						
Subventions à l'OFFA						
26.002.42.01.4140	*****	ORGANIQUE		4	E L	156 156
Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence						
26.002.42.02.4140	*****	ORGANIQUE		4	E L	17 17
Totaux Programme 002					E L	14 078 14 078
						14 791 14 959

Programme 003: Institut bruxellois francophones pour la formation professionnelle

Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels						
Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)						
26.003.42.01.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	58 091 58 091
Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics						
26.003.42.02.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	2 420 2 420
Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal						
26.003.42.03.4140	*****	ORGANIQUE		3	E L	2 693 2 693
Totaux Programme 003					E L	61 162 61 162
						63 204 63 204
TOTAUX MISSION 26						
					E L	88 919 88 620
						91 610 91 485

Dépenses					COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
<i>1. DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES</i>							
					E	267	241
					L	267	241
<i>3. TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS</i>							
					E	26 145	26 836
					L	25 846	26 711
<i>4. TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES</i>							
					E	62 437	64 463
					L	62 437	64 463
<i>7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS</i>							
					E	70	70
					L	70	70

Dépenses		COCOF				
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024 Initial 2025
MISSION 27: DETTES						
Programme 001: Bâtiments scolaires						
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects						
Frais de fonctionnement	0112			1	E	119
27.001.08.01.1211					L	119
Activité 19: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises publiques et institutions publiques de crédit						
Dotation à la SPASB						-
27.001.19.01.2110	0171			1	E	-
					L	-
Totaux Programme 001					E	119
					L	119
Programme 002: Charges financières						
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects						
Intérêts-charges financières						60
27.002.08.01.2160	0112			1	E	30
					L	30
Totaux Programme 002					E	60
					L	60
Programme 007: Dettes bâtiments rue des palais						
Activité 13: Intérêts sur la dette						
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)						175
27.007.13.01.2110	0171			1	E	256
					L	256

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
<i>Activité 14: Amortissements de la dette consolidée</i>								
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)		0172			1	E L	1 442 1 442	1 524 1 524
27.007.14.01.9110								
Totaux Programme 007							1 698 1 698	1 699 1 699
TOTAUX MISSION 27							1 847 1 847	1 878 1 878

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E		119	119
				L		119	119
2.INTERÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ				E		286	235
				L		286	235
9.DETTE PUBLIQUE				E		1 442	1 524
				L		1 442	1 524

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025

MISSION 28: INFRASTRUCTURES SPORTIVES PRIVEES

Programme 009: Subsistance

Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées

Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (A.R.01/04/1977)								
28.009.35.01.5210	0810	1			E		268	268
					L		268	268
Totaux Programme 009					E		268	268
					L		268	268
TOTAUX MISSION 28					E		268	268
					L		268	268

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.						Initial 2024	Initial 2025

Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique

5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS

E	268
L	268

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 29: ENSEIGNEMENT								
Programme 002: Complexe sportif et Hall sportif								
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature								
Rémunération du personnel du complexe sportif		0131			3	E	1 293	1 339
29.002.07.01.1111						L	1 293	1 339
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Dépenses de fonctionnement		0131			1	E	435	335
29.002.08.01.1211						L	435	335
Précompte immobilier du Complexe Sportif.		0810			1	E	40	55
29.002.08.02.1250						L	40	55
Activité 11: Investissements								
Complexe sportif à Anderlecht - Achat de matériel		0810			3	E	70	50
29.002.11.01.7422						L	70	50
Totaux Programme 002						E	1 838	1 779
						L	1 838	1 779
Programme 003: Enseignement								
Activité 07: Salaires et charges sociales, salaires en nature								
Rémunération du personnel enseignant hors Haute-Ecole		0940			3	E	6 483	6 810
29.003.07.01.1111						L	6 483	6 810
Rémunération des animateurs et coordinateurs des activités parascolaires		0940			3	E	22	14
29.003.07.03.1111						L	22	14
Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-Ecole		0940			3	E	18 607	19 260
29.003.07.04.1111						L	18 607	19 260

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-Ecole							
29.003.07.05.1111	0940			3	E L	2 142 2 142	2 218 2 218
<i>Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects</i>							
Dépenses de toutes natures relatives à la valorisation de l'enseignement							
29.003.08.01.1211	0940			3	E L	150 150	100 100
Frais relatifs aux missions internationales							
29.003.08.02.1211	0940			3	E L	20 20	20 20
Dépenses de fonctionnement des écoles de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.08.03.1211	0940			1	E L	13 945 13 945	14 265 14 265
Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement							
29.003.08.04.1211	0940			3	E L	200 200	200 200
frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilé.							
29.003.08.05.1211	0940			3	E L	2 693 1 473	2 693 1 473
Initiatives et soutien aux élèves précarisés							
29.003.08.06.1211	0940			3	E L	120 120	100 100
Dépenses de fonctionnement informatique							
29.003.08.07.1211	0940			3	E L	600 600	600 600
Dépenses de fonctionnement - Contrats de location							
29.003.08.08.1211	0940			3	E L	105 105	115 115
<i>Activité 11: Investissements</i>							
Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-Ecole							
29.003.11.01.7422	0940			1	E L	1 472 2 222	1 500 1 500

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole	0940			1	E L	201 201	201 201	
29.003.11.02.7422								
Achat de biens meubles durables pour les activités parascolaires.	0940			1	E L	10 10	10 10	
29.003.11.03.7422								
Dépenses patrimoniales pour les bâtiments scolaires et assimilé.	0940			1	E L	60 60	60 60	
29.003.11.04.7422								
Achats de biens durables informatiques pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute Ecole	0940			1	E L	900 900	900 900	
29.003.11.05.7422								
Contrat leasing enseignement	0940			1	E L	13 13	13 13	
29.003.11.06.1211								
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées								
Initiatives transversales sur le site du CERIA	0940	FACULTATIF		3	E L	100 100	50 50	
29.003.34.01.3300								
Subventions aux initiatives en lien avec l'enseignement	0940	FACULTATIF		3	E L	300 300	150 150	
29.003.34.02.3300								
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels								
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de Brouckère	0940	ORGANIQUE		1	E L	691 691	691 691	
29.003.42.01.4150								
Subventions au Centre de Validation des Compétences du CERIA ASBL	0940	ORGANIQUE		3	E L	15 15	15 15	
29.003.42.02.4160								
Subventions de fonctionnement au Centre de technologie avancée du CERIA ASBL	0940	ORGANIQUE		3	E L	30 30	30 30	
29.003.42.03.4160								

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Activité 66: Gestion des ressources humaines								
Frais liés au personnel								
29.003.66.01.1111	0940			3	E	550	550	
					L	550	550	
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant								
29.003.66.02.1120	0131			3	E	839	854	
					L	839	854	
Frais de gestion du personnel								
29.003.66.03.1212	0131			1	E	3	3	
					L	3	3	
Frais liés au personnel enseignant								
29.003.66.04.1111	0940			3	E	510	570	
					L	510	570	
Totaux Programme 003								
					E	50 781	51 994	
					L	50 311	50 754	
TOTAUX MISSION 29								
					E	52 619	53 773	
					L	52 149	52 533	

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		48 770	50 116
				L		47 550	48 896
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		400	200
				L		400	200
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		736	736
				L		736	736
7.INVESTISSEMENTS ET DÉSIGNIFICATIONS							
				E		2 713	2 721
				L		3 463	2 701

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 30: RELATIONS INTERNATIONALES(MATIERES TRANSFEREES) ET POLITIQUE GENERALE							
Programme 001: Politique générale							
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects							
Tableaux de bord							
30.001.08.01.1211	0112			4	E L	- -	- -
Promotion, publication et diffusion							
30.001.08.02.1211	0112			3	E L	20 20	70 70
Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances							
30.001.08.03.1211	0112			3	E L	20 20	20 20
Déplacement à l'étranger pour missions de politique générale							
30.001.08.05.1211	0112			3	E L	15 15	15 15
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées							
Subventions de politique générale et transition social-écologique							
30.001.34.01.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	500 500	500 500
Subventions destinées à soutenir la politique d'égalité des chances							
30.001.34.02.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	100 100	100 100
Contributions financières aux Organismes publics en charge de la promotion de l'égalité							
30.001.34.03.3300	0112	FACULTATIF		2	E L	90 90	92 91
Accord non marchand gestion embauche compensatoire (BEC, réduire et compenser)							
30.001.34.04.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	90 90	93 93
Accord non marchand ACS							
30.001.34.05.3300	0112			3	E L	1 000 1 000	1 000 1 000

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025	
Accord non marchand embauche compensatoire	0112			3	E L	7 050 7 050	7 308 7 289	
30.001.34.06.3300								
Accord non marchand Volet Bien Être	0112			3	E L	536 536	548 546	
30.001.34.07.3300								
Accord non marchand primes syndicales	0112			3	E L	230 230	230 230	
30.001.34.08.3300								
Projets innovants	0112			3	E L	50 50	50 50	
30.001.34.09.3300								
Provision pour accord non marchand	0112			3	E L	3 620 3 620	653 653	
30.001.34.10.3300								
Subvention à l'ASBL IFIC	0112			3	E L	150 150	150 150	
30.001.34.11.3300								
Provision accord non marchand	0112			3	E L	17 149 17 250	13 937 13 937	
30.001.34.15.3300								
Provision index et gestion des risques	0112	FACULTATIF		1	E L	4 169 4 169	- -	
30.001.34.23.0101								
Subvention de la plate forme de concertation NM instituée auprès de Bru Partners	0112	FACULTATIF		3	E L	155 155	157 156	
30.001.34.24.3300								
Projets Handstreaming	0112	FACULTATIF		3	E L	25 25	25 25	
30.001.34.25.3300								
Provision Energie	0112	FACULTATIF		1	E L	- -	- -	
30.001.34.26.3300								

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Soutien exceptionnel aux OIPS agréés dans le cadre du programme FSE+							
30.001.34.27.3300	0112	FACULTATIF		1	E L	- -	- -
Accords non marchand mobilité							
30.001.34.28.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	2 960 2 960	2 832 2 832
Accord non marchand digitalisation							
30.001.34.29.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	150 150	150 150
Accord non marchand Mutualisation							
30.001.34.30.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	1 800 1 800	1 836 1 829
Accord non marchand communication							
30.001.34.31.3300	0112	FACULTATIF		3	E L	50 50	50 50
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Contribution au fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'enfant							
30.001.42.01.4140	0112			3	E L	25 25	25 25
Comité d'experts FSE 2021-2027							
30.001.42.02.4550	0112	FACULTATIF		4	E L	144 144	144 144
Totaux Programme 001						E L	29 985 29 955
Programme 009: Subsistance							
Activité 05: Achat de bien non durables et de services par les cabinets							
Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet							
30.009.05.01.1211	0112			3	E L	35 35	35 35

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
<i>Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects</i>								
Frais liés à l'immeuble à Paris		0112			4	E	40	40
30.009.08.01.1211						L	40	40
Prestations de tiers, missions, frais d'étude, colloques		0112			3	E	25	25
30.009.08.02.1211						L	25	25
Frais liés aux activités de la Représentation de la Commission communautaire française à Paris		0112			3	E	30	1
30.009.08.03.1211						L	30	1
<i>Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées</i>								
Subventions aux associations		0112	FACULTATIF		3	E	60	60
30.009.34.01.3300						L	60	67
Actions francophonies		0112	FACULTATIF		3	E	55	5
30.009.34.02.3300						L	55	5
Subventions aux associations pour frais d'envoi ou d'accueil d'experts dans le cadre de colloques		0112	FACULTATIF		3	E	60	60
30.009.34.03.3300						L	60	60
<i>Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels</i>								
Transfert à WBI		0181			4	E	252	252
30.009.42.01.4550						L	252	252
Totaux Programme 009						E	557	478
						L	557	485
TOTAUX MISSION 30						E	40 655	30 463
						L	40 756	30 440

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES				E		4 169	-
				L		4 169	-
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES				E		185	206
				L		185	206
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				E		35 880	29 836
				L		35 981	29 813
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				E		421	421
				L		421	421

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 31: INFRASTRUCTURES								
Programme 001: Dépenses initiatives								
Activité 28: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux communes et CPAS								
Dépenses crèches- Subventions places existantes (secteur public)		0443			1	E	1 767 1 400	1 767 1 000
Terrains d'accueil pour les gens de voyages		0443			3	E	13 13	9 9
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur public)		0443			3	E	3 100 4 032	2 100 4 556
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées								
Dépenses-crèches-Subventions places existantes (secteur privé)		0443			1	E	876 1 376	876 1 176
Dépenses affaires sociales		0443			1	E	476 476	479 276
Dépenses crèches- Subventions nouvelles places (secteur privé)		0443			3	E	850 1 300	850 1 200
Dépenses - Subventions dans les Infra Sociales pour personnes handicapées (secteur privé)		0443			1	E	7 197 2 428	1 897 2 694
Dépenses - Subventions infrastructures de santé		0443			1	E	515 515	432 440
•#subvention exceptionnelle en infrastructure à l'ASBL Centre Nos Piliers.		0443	FACULTATIF		1	E	-	1 500
						L	-	-
Totaux Programme 001							E 14 794 L 11 540	9 910 11 351

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Programme 002: Dépenses : bâtiments							
Activité 11: Investissements							
Dépenses - Bâtiments administratifs							
31.002.11.01.7200	0443			1	E	500	500
					L	500	500
Dépenses - Tourisme social							
31.002.11.03.7200	0443			1	E	130	130
					L	130	130
Dépenses - Centre sportif de la Woluwe							
31.002.11.04.7200	0443			1	E	85	85
					L	85	85
Dépenses - Complexe sportif d'Anderlecht							
31.002.11.05.7200	0443			1	E	-	-
					L	-	-
Dépenses - Enseignement							
31.002.11.06.7200	0443			3	E	12 650	19 250
					L	29 740	22 740
Dépenses - Culture							
31.002.11.07.7200	0443			1	E	2 093	293
					L	2 069	800
Totaux Programme 002						15 458	20 258
						32 524	24 255

Programme 003: Etoile Polaire

Activité 11: Investissements			
Etoile Polaire- grosses réparations et aménagement des locaux			
	0443	1	
31.003.11.01.7200			
		E	60
		L	60
			60
Totaux Programme 003			
		E	60
		L	60
			60
TOTAUX MISSION 31			
		E	30 228
		L	44 124
			35 666

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
5. TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS				E		9 914	6 034
				L		6 095	5 786
6. TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES				E		4 880	3 876
				L		5 445	5 565
7. INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS				E		15 518	20 318
				L		32 584	24 315

Dépenses						COCOF		
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
MISSION 32: PHARE								
Programme 003: Etoile Polaire								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Etoile Polaire-dépenses de fonctionnement		1012			1	E L	157 157	157 157
32.003.08.01.1211								
Activité 11: Investissements								
Etoile Polaire - Dépenses Patrimoniales		1012			1	E L	50 50	50 50
32.003.11.01.7422								
Totaux Programme 003						E L	207 207	207 207
Programme 004: Personnes handicapées								
Activité 08: Achat de biens non durables et de services, paiement d'impôts indirects								
Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation		1012	ORGANIQUE		1	E L	536 536	536 536
32.004.08.01.3112								
frais de fonctionnement, de communication, d'information et d'organisation de colloques,salons, et formations spéciales non couvertes par le CDCP								
32.004.08.02.1211		1012			3	E L	90 90	300 300
Activité 31: Transferts de revenus aux personnes physiques								
Aides individuelles		1012	ORGANIQUE		3	E L	600 1 000	600 1 000
32.004.31.01.3432								
Convention prioritaires et nominatives								
32.004.31.02.3432		1012	ORGANIQUE		3	E L	2 352 2 352	3 033 3 033

Dépenses							COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.		Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Activité 34: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux associations privées								
Subventions aux services d'accompagnement		1012	ORGANIQUE		3	E L	10 398 10 398	11 083 11 083
Subventions aux services d'appui individuel		1012	ORGANIQUE		3	E L	350 350	392 392
Subventions aux services d'accueil familial		1012	ORGANIQUE		3	E L	623 623	641 641
Subventions aux services de loisirs inclusifs		1012	ORGANIQUE		3	E L	129 129	153 153
Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale		1012	ORGANIQUE		3	E L	233 233	242 242
Subventions aux services de participation par des activités collectives		1012	ORGANIQUE		3	E L	284 284	358 358
Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle		1012	ORGANIQUE		3	E L	416 416	430 430
Subventions aux projets particuliers agréés		1012	ORGANIQUE		3	E L	2 265 2 265	3 554 3 554
Soutien aux projets particuliers		1012	ORGANIQUE		3	E L	1 801 1 841	715 823
Soutien aux projets innovants		1012	ORGANIQUE		3	E L	300 100	- 65
Subventions aux entreprises de travail adapté		1012	ORGANIQUE		3	E L	33 822 33 822	37 617 37 617

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Subventions aux services d'accueil en journée et d'hébergement							
32.004.34.12.3300	1012	ORGANIQUE		3	E L	130 654 131 154	132 973 133 473
Subventions de prestations de services liées aux missions du Phare et des projets transversaux							
32.004.34.13.3300	1012	FACULTATIF		3	E L	255 255	- -
Provision pour les subventions relatives à la "Grande dépendance"							
32.004.34.14.0100	1012	ORGANIQUE		3	E L	700 700	- -
Subventions aux services en matière de grande dépendance.							
32.004.34.15.3300	1012	FACULTATIF		3	E L	- 305	- -
Activité 35: Subventions d'investissement et autres transferts en capital aux associations privées							
Subventions pour frais d'investissements aux entreprises de travail adapté							
32.004.35.01.5112	1012	ORGANIQUE		1	E L	465 465	465 465
Activité 38: Subventions de fonctionnement et autres transferts de revenus aux entreprises privées							
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire subventionnées par le fonds social européen							
32.004.38.01.3200	1012	ORGANIQUE		3	E L	2 680 3 480	3 290 3 650
Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen							
32.004.38.02.3200	1012	ORGANIQUE		3	E L	20 20	20 20
Activité 42: Transferts de revenus à d'autres groupes institutionnels							
Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé							
32.004.42.01.4524	1012	ORGANIQUE		4	E L	290 290	290 290
Totaux Programme 004							
					E L	189 263 191 108	196 692 198 125
TOTAUX MISSION 32							
					E L	189 470 191 315	196 899 198 332

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
Totaux par mission, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES							
				E		700	-
				L		700	-
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES							
				E		247	457
				L		247	457
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		187 718	195 637
				L		189 563	197 070
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES							
				E		290	290
				L		290	290
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS							
				E		465	465
				L		465	465
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS							
				E		50	50
				L		50	50

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES						E L	647 963 655 932

Dépenses						COCOF	
Allocations de base M. P. A. NO. CE.	Code Fonctionnel	Subside facultative	Fonds organiques	Genre	Types de credit	Initial 2024	Initial 2025
TOTAUX GÉNÉRAUX DÉPENSES, répartis selon le premier chiffre du code économique							
0.DÉPENSES ET RECETTES NON VENTILÉES					E	5 310	864
					L	5 310	864
1.DÉPENSES ET RECETTES COURANTES POUR BIENS ET SERVICES					E	122 985	127 489
					L	121 660	126 104
2.INTÉRÊTS ET REVENUS DE LA PROPRIÉTÉ					E	286	235
					L	286	235
3.TRANSFERTS DE REVENUS À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	405 590	412 649
					L	407 590	416 522
4.TRANSFERTS DE REVENUS À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	67 578	69 746
					L	67 539	69 801
5.TRANSFERTS EN CAPITAL À DESTINATION ET EN PROVENANCE D'AUTRES SECTEURS					E	11 673	7 530
					L	7 854	7 290
6.TRANSFERTS EN CAPITAL À L'INTÉRIEUR DU SECTEUR DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES					E	5 180	4 176
					L	5 745	5 865
7.INVESTISSEMENTS ET DÉINVESTISSEMENTS					E	18 950	23 750
					L	36 766	27 727
9.DETTE PUBLIQUE					E	1 442	1 524
					L	1 442	1 524

Annexe
Liste des centres financiers visés à l'article 3

AB	LIBELLE
01 009 04 01_1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
02 009 04 01_1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
03 009 04 01_1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
04 009 04 01_1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
05 009 04 01_1111	Traitements et indemnités du personnel du cabinet
21 001 42 01_4524	Remboursement de la dotation
21 009 07 01_1111	Rémunérations du personnel statutaire
21 009 07 02_1111	Rémunérations du personnel contractuel
21 009 07 04_1111	Rémunération du personnel contractuel engagé dans le cadre du projet FSE pour SFPME
21 009 08 03_1211	Frais de fonctionnement
21 009 08 05_1211	Politique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique
21 009 11 02_7422	Achat de matériel informatique et bureautique
21 009 66 01_1111	Frais liés au personnel
21 009 66 02_1120	Charges et provisions de pensions des agents provenant de l'ex-CFC
21 009 66 04_1120	Quote-part dans les pensions des agents de l'ex-FBFISPPH
21 009 66 05_1120	Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex-province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95
21 009 66 06_1211	Dépenses liées aux frais de parcours
21 009 66 11_1120	Charges de pensions des agents provenant de l'ex-IFPME
21 009 68 01_1211	Frais liés à l'informatisation de l'administration
21 009 68 02_1211	Application E-sub et Hygie
22 001 34 01_3300	Subventions à des organismes d'aide sociale et pour une politique social-santé intégrée
22 001 34 02_3300	Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale
22 001 34 03_3300	Subventions aux services de télévigilance et frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique
22 001 34 04_3300	Subventions à l'ASBL « fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22 001 34 06_3300	Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
22 001 34 07_3300	Subventions aux réseaux en action sociale
22 001 34 08_3300	Subventions aux services de médiation de dettes
22 001 34 09_3300	Subventions à l'organisme intersectoriel de coordination
22 002 08 01_1211	Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale
22 002 15 01_3300	Subventions au centre régional d'appui
22 002 15 03_3300	Subventions pour le Centre Régional pour le Développement de l'Accompagnement à la scolarité et la Citoyenneté (CREDASC)
22 002 27 03_4321	Financement de l'impulsion – Volet Local
22 002 34 02_3300	Subventions pour le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes
22 002 34 05_3300	Subventions à l'ASBL « Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles »
22 002 34 06_3300	Subventions pour le dispositif d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants
22 002 34 08_3300	Décret de cohésion sociale : financement des coordinations locales

AB	LIBELLE
22 002 34 12_3300	Cohésion sociale agréments – Volet local et régional
22 002 34 13_3300	Subvention pour le co-financement de projets européens financés sur le Fonds Asile et Migration (AMIF)
22 004 34 01_3300	Subventions aux services d'aide à domicile
22 004 34 02_3300	Subventions aux centres de planning familial
22 004 34 03_3300	Subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)
22 004 34 04_3300	Centres de formations d'aides familiaux
22 004 34 05_3300	Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3 ^{ème} âge
22 004 34 08_3300	Subventions à la ligne d'écoute violences conjugales
22 004 34 09_3300	Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre les violences faites aux femmes
22 006 34 02_3300	Subvention de fonctionnement de l'ASBL FRAJE
23 001 08 02_1211	Promotion, publication, diffusion
23 001 34 01_3300	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets dans le domaine de la santé
23 001 34 02_3300	Subventions pour des projets innovants, récurrents ou l'extension de projets en santé mentale
23 001 34 03_3300	Subventions à l'ASBL « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
23 001 34 04_3300	Subventions pour des initiatives en matière de santé et soutien à une politique sociale/santé intégrée
23 001 42 01_4140	Accords de coopération
23 002 34 01_3300	Subventions aux services de santé mentale
23 002 34 02_3300	Subventions aux centres d'accueil téléphonique
23 002 34 03_3300	Subventions aux associations en matière de soins palliatifs et continués
23 002 34 04_3300	Subventions aux centres de coordination de soins et service à domicile
23 002 34 05_3300	Subventions aux Associations de santé intégrée (maisons médicales)
23 002 34 06_3300	Subventions aux services actifs en matière de toxicomanies
23 002 34 07_3300	Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire
23 002 34 08_3300	Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en santé
23 003 34 01_3300	Mise en oeuvre du PSSI volet Promotion de la Santé
23 003 34 02_3300	Services d'accompagnement et de support
23 003 34 03_3300	Acteurs en promotion de la santé
23 003 34 04_3300	Réseaux en promotion de la santé
23 003 34 06_3300	Fédération bruxelloise de la Promotion de la Santé
24 009 08 03_1211	Frais de fonctionnement des auberges de jeunesse
25 009 07 01_1111	Rémunération du personnel d'accompagnement
25 009 07 02_1111	Rémunération Superviseurs
25 009 08 02_1211	Frais de location simple de bus
25 009 08 03_1211	Frais de transport
26 001 08 01_1211	Prestations de tiers, frais de missions (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration
26 001 08 03_4524	Cofinancement du plan de communication dans le cadre du Programme opérationnel FSE 2021-2028
26 001 34 01_3300	Projets innovants de promotion et mesures d'accompagnement pédagogique
26 001 34 03_3300	Décret ISP:OISP agréées : financement de l'équipe de base

AB	LIBELLE
26 001 34 08_3300	Subventions pour financer la formation continue du personnel des organismes agréés
26 001 34 10_3300	Frais de gestion liés à l'embauche compensatoire dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle
26 001 34 13_4140	Certifications en matière de validation des compétences
26 001 42 01_4550	Contribution financière de la Commission communautaire française au financement de l'agence FSE
26 001 42 02_4550	Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence francophone pour l'éducation et la formation tout le long de la vie
26 001 42 03_4550	Contribution de la Commission communautaire française au service francophone des Métiers et qualifications
26 002 08 02_1211	Promotion et autres prestations et travaux par tiers, prestations de tiers, frais de missions (déplacements, séjours, ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration
26 002 08 03_1211	Dépenses effectuées dans le cadre de projets de mobilités, en ce compris les remboursements éventuels suite à la non consommation de l'enveloppe y afférente
26 002 34 01_3300	Subventions en matière de formation des indépendants et des classes moyennes
26 002 34 03_3300	Subventions à l'ASBL Espace Formation PME
26 002 34 04_3300	Subvention à FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences
26 002 42 01_4140	Subventions à l'OFFA
26 002 42 02_4140	Subventions de fonctionnement au Consortium de validation et de compétence
26 003 42 01_4140	Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formations organisées dans le cadre de la gestion paritaire, (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)
26 003 42 02_4140	Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formations organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics
26 003 42 03_4140	Subventions à l'Institut pour les actions de formation dans le cadre du New Deal
27 001 08 01_1211	Frais de fonctionnement
27 007 14 01_9110	Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)
29 002 07 01_1111	Rémunération du personnel du complexe sportif
29 003 07 01_1111	Rémunération du personnel enseignant hors Haute-École
29 003 07 04_1111	Rémunération du personnel non enseignant hors Haute-École
29 003 07 05_1111	Rémunération du personnel non enseignant de la Haute-École
29 003 08 02_1211	Frais relatifs aux missions internationales
29 003 08 04_1211	Honoraires, frais d'études et documentation en matière d'enseignement
29 003 08 05_1211	frais de maintenance des bâtiments scolaires et assimilé
29 003 11 01_7422	Achat de biens meubles pour les établissements de la Commission communautaire française, hors Haute-École
29 003 66 01_1111	Frais liés au personnel
29 003 66 02_1120	Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionné issu de l'ex-province du Brabant
29 003 66 04_1111	Frais liés au personnel enseignant
30 001 08 02_1211	Promotion, publication et diffusion
30 001 08 03_1211	Promotion, publication, étude dans le cadre de l'égalité des chances
30 001 34 01_3300	Subventions de politique générale et transition social-écologique
30 001 34 07_3300	Accord non marchand Volet Bien Être

AB	LIBELLE
30 001 34 08_3300	Accord non marchand primes syndicales
30 001 34 09_3300	Projets innovants
30 001 34 10_3300	Provision pour accord non marchand
30 001 34 24_3300	Subvention de la plate forme de concertation non marchand instituée auprès de Bru Partners
30 001 34 28_3300	Accords non marchand mobilité
30 001 34 31_3300	Accord non marchand communication
30 009 05 01_1211	Frais de mission et de réception des membres du collège et des membres de cabinet
31 001 28 01_6321	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur public)
31 001 35 01_5112	Dépenses crèches – Subventions places existantes (secteur privé)
31 001 35 02_5112	Dépenses affaires sociales
31 001 35 05_5112	Dépenses – Subventions infrastructures de santé
31 002 11 01_7200	Dépenses – Bâtiments administratifs
31 002 11 06_7200	Dépenses – Enseignement
31 002 11 07_7200	Dépenses – Culture
32 003 11 01_7422	Étoile Polaire – Dépenses Patrimoniales
32 004 08 01_3112	Gestion financières des subventions périodiques à l'utilisation
32 004 08 02_1211	Frais de fonctionnement, de communication, d'information et d'organisation de colloques, salons, et formations spéciales non-couvertes par le CDCP
32 004 31 02_3432	Convention prioritaires et nominatives
32 004 34 01_3300	Subventions aux services d'accompagnement
32 004 34 02_3300	Subventions aux services d'appui individuel
32 004 34 03_3300	Subventions aux services d'accueil familial
32 004 34 04_3300	Subventions aux services de loisirs inclusifs
32 004 34 05_3300	Subventions aux services de soutien aux activités d'utilité sociale
32 004 34 06_3300	Subventions aux services de participation par des activités collectives
32 004 34 07_3300	Subventions aux services d'appui à la formation professionnelle
32 004 34 09_3300	Soutien aux projets particuliers
32 004 35 01_5112	Subventions pour frais d'investissements aux entreprises de travail adapté
32 004 38 02_3200	Aides à l'emploi dans le secteur ordinaire non subventionnées par le fonds social européen
32 004 42 01_4524	Intervention pour la prise en charge des jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécialisé

